

# Le ministre Di Antonio lance une opération « moteur coupé »

## Des pics de pollution aux heures d'entrée et de sortie d'école

**D**e par leur petite taille, les enfants sont davantage exposés aux gaz d'échappement. La pollution émise par les voitures s'infiltrerait même à l'intérieur des établissements.

« Donnons une autre bouffée d'air à nos enfants que celle des gaz d'échappement », lance le ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio (cdH), à l'occasion de la rentrée scolaire qu'il a marquée d'une croix dans son agenda politique. Ce jeudi, il lance une grande campagne de sensibilisation et de prévention dans les écoles et sur les réseaux sociaux pour inciter les parents à couper leur moteur lorsqu'ils sont à l'arrêt aux abords d'une école.

« Les enfants, de par leur petite taille, sont en première ligne d'exposition aux gaz d'échappement. »

Et le ministre de rappeler l'article 8.6. du code de la route : « Les conducteurs doivent veiller à ne pas laisser le moteur en marche au point mort sauf en cas de nécessité ». La police peut donc vous verbaliser si vous ne respectez pas cette disposition. Pour ceux qui ignorent la peur du gendarme, il y a aussi l'argument du portefeuille : laisser tourner son moteur plus de dix secondes consomme plus en carburant que de le redémarrer, sans compter que l'on émet davantage de CO<sub>2</sub>. L'affiche ci-dessous a été envoyée aux écoles pour informer les enfants et leurs parents. Car même s'il n'est pas visible, le danger pour la santé est bien réel.

À la demande du ministre Di Antonio, l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) a mené une étude sur la qualité de l'air près des établissements scolaires. Des cabines de mesure ont été installées en Wallonie entre février et mai 2016 en zones urbaines et rurales, notamment à Wépion et à

Namur.

### DE VRAIS DÉGÂTS SUR LA SANTÉ

Les résultats indiquent que des pics de pollution de l'air sont observés à l'extérieur aux heures d'entrées et de sorties d'école. Un impact sur l'air intérieur est également constaté. Toutefois, pour le cas de Wépion (cas étudié spécifiquement dans les résultats intermédiaires), les mesures se situent sous les normes de pollution pour la santé définies par l'OMS (L'organisation mondiale de la santé).

Voici quelques mois, la présidente de l'AWAC avait mis en garde dans nos colonnes sur les dangers d'une exposition régulière d'un enfant à des proportions importantes de gaz d'échappement.

« Ça peut provoquer de vrais dégâts sur la santé », avait indiqué

Annick Fourmeaux. D'après une enquête récente, les particules fines en suspension dans l'air, dont les voitures sont l'un des vecteurs, causeraient près de 13.000 décès en Belgique par an. Selon l'OMS, une augmentation à long terme des concentrations de particules fines dans l'air ambiant provoquerait un accroissement de 6 % des risques de mortalité, 12 % des risques de maladies cardiovasculaires et de 14 % des risques de cancer du poumon. ●

YANNICK HALLET

### Sécurité des enfants

## Les polices locales mobilisées

En ce jour de rentrée, les polices locales seront de sortie. « Nous avons prévu du personnel à proximité d'une bonne dizaine d'écoles. Une tournante sera effectuée dans les prochains jours pour les autres établissements », prévient Manu Leleux, de la police de Namur. Les premières équipes seront présentes dès 7h30 du matin.

« Nous allons rappeler aux automobilistes qu'ils ne peuvent pas s'arrêter sur les passages pour piétons, devant les accès aux écoles ou encore stationner en double file et ainsi perturber la circulation des autres usagers comme les bus », détaille le policier namurois. Une attention particulière sera portée

aux enfants pour veiller à leur sécurité lorsqu'ils se déplacent à proximité des véhicules.

Dans un premier temps, il s'agira plutôt de faire de la prévention. La répression des incivilités, ce sera pour plus tard. « Nous menons des actions spécifiques au cours de l'année lorsqu'il y a des problèmes », indique notre interlocu-

teur.

À la police locale de Liège, c'est l'ensemble des agents de quartier qui seront sur le pont pour une piqûre de rappel en matière de circulation aux abords des écoles. Eux aussi surveilleront aussi nos chères têtes blondes pour leur propre sécurité. ●

Y.H.

# La « boule au ventre de Marie-Martine

**Didier Swysen**

**ÉDITORIALISTE ET SPÉCIALISTE  
DE L'ENSEIGNEMENT**

Les enfants qui entrent pour la première fois à l'école ne seront pas les seuls à avoir une boule au ventre ce matin. La ministre de l'Éducation partagera ce stress. Première rentrée de la législature pour celle qui a remplacé Joëlle Milquet au printemps. Et une rentrée capitale pour l'enseigne-

ment francophone. Lancé il y a deux ans, le Pacte pour un enseignement d'excellence entre dans une phase cruciale, celle des choix. Cette réforme magistrale n'a pas été imposée par un(e) ministre mais a entraîné tous les

acteurs de l'enseignement dans une vaste réflexion qui doit donner un nouveau souffle à notre enseignement. Modification des rythmes scolaires (avec l'allongement de la journée d'école ?), (non-) redoublement, extension du tronc commun jusque 15 ou 16 ans. Le moment est venu de trancher. La frêle ministre Schyns devra prendre ses responsabilités et montrer qu'elle peut porter cette réforme. Il faudra donner des priorités et s'y tenir, en dépit des vents et marées

de critiques qui secoueront le navire. Les marges budgétaires ont beau être réduites (un euphémisme), il faudra faire preuve de créativité, de persévérance et surtout éviter les mesures qui ne veulent fâcher personne et finissent par décevoir tout le monde. ●

## Scolarité

# L'uniforme en vogue !

En général, ils sont bleu et blanc. Voir même parfois gris. Portés par nos petites têtes blondes, les uniformes scolaires reviennent, contrairement à ce que l'on pourrait croire, à la mode. « *Chaque année, j'ai une ou deux écoles supplémentaires qui me demandent un uniforme* », nous explique Jean-Pierre Delepine, gérant de la boutique spécialisée « Uniformes-Scolaires » : « *C'est donc quelque chose qui revient à la mode* ».

La raison de ce retour vers l'uniforme : une volonté des écoles de lutter contre une tenue inappropriée. « *Que ce soient des t-shirts qui montrent le nombril, des jupes trop*

*courtes ou encore des pantalons troués, nos jeunes ont parfois des tenues qui sont loin d'être adaptées à l'école* », nous confie notre interlocuteur. « *En imposant l'uniforme, on voit une volonté de revenir vers un code vestimentaire plus classique. Et puis, il y a également un autre*

**Chaque année, une à deux écoles supplémentaires veulent l'adopter !**

*avantage : ça permet d'éviter toute forme de discrimination puisque tous les élèves sont habillés de la même façon* ».

## DES PRIX ABORDABLES

Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, nos bambins ne semblent pas réticents à le porter. « *C'est même assez étonnant* », continue le gérant. « *Car on observe que ce sont surtout les parents qui font grise mine quand ils viennent acheter un uniforme pour leurs enfants. Sans doute que cela leur rappelle un mauvais souvenir. À l'époque, les modèles étaient très stricts. Mais les choses ont évolué mainte-*

*nant* ».

Pour avoir une idée du prix, partons sur un modèle pour fille à savoir : une petite jupe plissée, un chemisier blanc manches longues et un pull bleu marine.

## 50€ D'ÉCOLES

En prenant les prix moyens, il vous faudra déboursier 30 euros pour la jupe, 29 euros pour la chemise et 29 euros pour le pull.

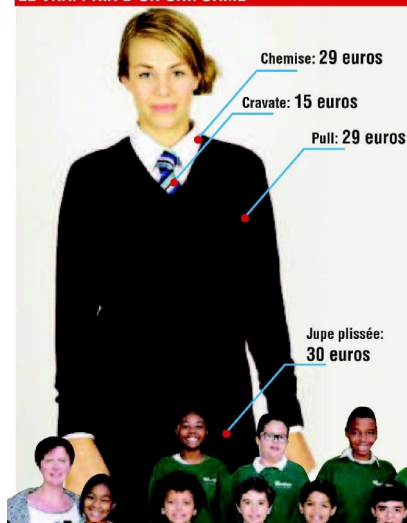
Soit un total de 88 euros ! Bien sûr, ce montant pourra être revu soit à la hausse soit à la baisse en fonction des modèles que vous choisirez. « *Ça ne revient donc pas vraiment plus cher qu'une tenue de la vie de tous les jours* », continue notre interlocuteur. « *Et puis, certaines écoles n'imposent qu'un code couleur. Le modèle peut donc être acheté dans n'importe quel magasin* ».

Aujourd'hui, une cinquantaine d'écoles ont recours à l'uniforme en Belgique selon les informations que l'on retrouve sur le site [uniformes-scolaires.be](http://uniformes-scolaires.be).

C'est notamment le cas du Sacré-Cœur de Jette, de l'Institut Notre-Dame de Charleroi ou encore du Collège Saint-Benoit de Maredsous. ●

D.V.B

### LE VRAI PRIX D'UN UNIFORME



**Enseignants**

# Son dossier disparu, elle perd son emploi

En Belgique, le système de désignations est qualifié de « véritable enfer » par les enseignants du secteur public. Obligés de postuler en ligne à la date limite du 31 janvier, les enseignants temporaires sont ensuite livrés au bon vouloir de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Qui attribue, en principe, les places en fonction de l'ancienneté des postulants dans l'établissement.

À l'instar de nombreux enseignants, Bérénice attendait encore, deux semaines avant la rentrée, de se voir attribuer une place dans une école.

**DOSSIER DISPARU**

Enseignante dans le même établissement depuis deux ans, l'avenir, pour cette prof de sciences, semblait presque radieux. Puisqu'elle entamait sa troisième année d'enseignement, elle passerait en janvier 2017 de statut de professeur temporaire à prioritaire. Allant de pair avec la fin, pour elle, de ce système d'assignation.

Or, fin août, personne ne savait lui indiquer où en était son dossier. Et, pour cause : il avait disparu !

« Comme je n'avais plus de dossier, l'administration ne savait plus me placer, même en dehors de cette école, donc plus moyen d'exister. Et aucune explication », explique-t-elle. Résultat : Bérénice n'a, pour cette rentrée, aucune perspective d'emploi. Et ni l'administration, ni le syndicat n'ont été en mesure de l'aider.

Épaulée par plateforme Enseignons.be, elle a alors pris contact avec le Ministère et réussi à faire valoir une nouvelle candidature. Pour Jonathan Fischbach, qui gère cette plateforme, l'histoire de Bérénice est par ailleurs « un cas emblématique de la gestion brouillon de l'administration ». Aujourd'hui, Bérénice « espère encore un miracle ». Mais si sa nouvelle candidature lui permet de trouver un emploi, elle perdra probablement sa chance de passer prioritaire en 2017. ●

J.C

**Visites médicales**

# Obligatoires et utiles pour la santé des enfants

Qui dit rentrée scolaire, dit visite médicale. Dans quelques jours ou quelques mois, votre enfant sera peut-être appelé à s'y présenter. La visite médicale à l'école se fait tous les deux ans. Elle est obligatoire, de la maternelle au secondaire. Mais vous pouvez éventuellement choisir une autre équipe médicale, du moment que celle-ci soit agréée. Ce bilan médical s'avère souvent très intéressant. Il permet de détecter des maladies ou des déficiences que les parents ne soupçonnaient pas. Les enfants peuvent aussi y recevoir leur rappel de vaccins.

**LA VUE**

En tête des problèmes de santé mis au jour grâce à ces visites médicales, les défaillances de la vue, difficilement détectables si l'enfant ne passe pas devant un oculiste. Et pourtant, avoir une vue corrigée est important dans le cadre du parcours scolaire. Viennent ensuite la détection des caries et le problème de l'obésité.

Le docteur Ribesse qui examine les petits écoliers de la ville de Bruxelles explique que le problème de poids est particulièrement pris au sérieux dans son équipe. « *À Bruxelles, les écoles organisent avec notre aide des animations pour promouvoir une alimentation saine ainsi que le sport. Les distributeurs de snacks sucrés ont été retirés de certains établissements. Tout le monde s'y met. Il nous arrive de convoquer les parents pour leur donner des conseils.*

*Et nous dirigeons l'enfant vers son médecin traitant.* » Des efforts qui n'ont pas éliminé le problème mais qui ont permis de stabiliser le nombre de cas d'enfants obèses.

Les médecins scolaires sont aussi attentifs aux problèmes de maintien et notamment aux scoliozes et vérifient particulièrement si les enfants ne sont pas atteints d'asthme. Il arrive aussi que la visite permette de diagnostiquer un diabète. « *Un à deux cas sont détectés par an dans les écoles de la ville*

*de Bruxelles* » explique Mme Ribesse. Lorsqu'une déficience est constatée, les parents reçoivent un courrier qui les invite à consulter un médecin. L'inspection médicale devra être avertie que la visite a bien eu lieu. Quand les parents ne donnent pas suite, un rappel leur est alors envoyé. Mais rien ne les oblige malheureusement à se conformer aux directives.

**MALTRAITANCE**

Il arrive aussi que lors d'une visite médicale, des cas de maltraitance soient détectés. « *Plusieurs dizaines par an* » assure le docteur Ribesse. La plupart se règlent par une discussion avec les parents mais il faut parfois hospitaliser l'enfant et faire appel au service d'aide à la jeunesse.

Les données recueillies lors des bilans médicaux sont consignées et sont une base non négligeable pour prendre des décisions en matière de santé publique. ●

**M. PAREZ**